

Rodolphe Rubattel, 1896–1961

1948–1954 *VD, FDP*

11 décembre 1947 Election au Conseil fédéral
1er novembre 1954 Lettre de démission
1948–1954 Département de l'économie publique
1954 Président de la Confédération

Origine, formation, carrière politique

Rodolphe Rubattel est né le 4 septembre 1896 à Villarzel, troisième des quatre enfants d'une famille attachée aux traditions rurales, celles d'un radicalisme fortement majoritaire en pays de Vaud. Son père Ernest, beau-frère du futur conseiller fédéral Ernest Chuard, devient à 27 ans député au Grand Conseil ; conseiller national dès 1900, il fut élu conseiller d'État en 1906, mais disparut prématurément deux ans plus tard.

Établi à Lausanne, Rubattel fit des études classiques au Collège et au Gymnase cantonaux où il fut élève de Charles Gilliard, de Maurice Millioud et d'Henri Roorda, notamment. En juillet 1914, il obtint le baccalauréat ès lettres latin-grec. Étudiant fort actif dans Helvétia, il vouait une critique acerbe au radicalisme de ses ancêtres. «Coiffé de la casquette rouge, il m'advint un temps de donner de la bande à bâbord», se souviendra-t-il en 1961. À l'Université, il s'inscrivit d'abord en théologie puis, entre 1915 et 1919, fit des études de droit, complétées à Paris et à Vienne ; en 1921, il soutint une thèse sur le statut de la main d'œuvre agricole. En mai 1926, il épousera Marthe Moulin dont il aura une fille.

Dans le journalisme, il entame une carrière de polémiste redouté à des postes de responsabilité. En éditant en 1918-19 les pages romandes d'*Helvétia*, il propose aux étudiants une analyse de la grève générale en termes de classes, tant aux dépens du comité d'Olten que des autorités militaires: à la mi-décembre 1918, le propos apparaît résolument solitaire.

Son premier article paru dans la *Feuille d'avis de Montreux* porte, en mai 1920, sur l'adhésion de la Suisse à la Société des nations : il réproche avec virulence le raisonnement du général Wille. Dès octobre suivant, il assume la charge de directeur du quotidien. Dans sa thèse de doctorat soutenue en 1921, il examine la condition de la main-d'œuvre agricole dans le pays: il estime que l'introduction d'un statut de contractuel pour l'ouvrier, allant de pair avec le maintien de la propriété petite et moyenne, seraient à même de préserver la campagne des mots d'ordre socialistes. Cette étude, préparée durant un stage à l'Union suisse des paysans de Brougg, le conduit à présenter les conceptions agrariennes du Dr Ernst Laur à travers le canton, puis à concourir à l'implantation du Parti des paysans, artisans et bourgeois, éclos en janvier 1921 à St-Cierges. Il en gardera le souvenir d'un «feu de brousses sur les hauts de Broye», confronté à l'influence revigorée du Parti radical.

Rédacteur en chef de la *Tribune de Lausanne* à partir de septembre 1921, il assainit la situation financière du quotidien et en renouvelle la présentation. Passant en avril 1925 à la direction de la *Feuille d'avis de Lausanne*, il admet de mettre «quelque frein à [mon] tempérament combatif », tout en ouvrant les colonnes au débat sur l'opportunité de réforme institutionnelle favorable à un régime corporatiste indépendant des modèles étrangers. Il élargit les assises campagnardes du quotidien, en faisant de l'actualité cantonale la colonne maîtresse d'un journal remodelé. Ici s'inscrit également, entre 1928 et 1930, son enseignement de droit à l'École cantonale d'agriculture et de viticulture de Marcelin mais aussi, en 1930-31, ses responsabilités d'adjoint de Josef Käppli, chef de la Division de l'agriculture au DFEP à Berne.

À partir de février 1932, sa carrière de directeur de journaux connaît un tournant. Rubattel accepte d'assumer la direction de *La Revue*, quotidien officiel du Parti radical-démocratique vaudois auquel il adhère et dont il devient premier vice-président. Élu député au Grand Conseil en mars 1933, il est rapporteur de plusieurs projets de loi touchant à l'économie rurale. En mars 1936, il présente sans succès une motion fiscale d'inspiration nataliste; celle de décembre 1938 demandant la suspension des naturalisations inspire aussitôt un décret du Conseil d'État. Nommé directeur de l'Hôpital cantonal en mai 1939, il s'y consacre entièrement, ayant abandonné son mandat de député, ainsi que le bataillon de carabiniers qu'il commandait depuis 1938 avec le grade

de major. Lorsque, en décembre 1944, s'ouvre enfin la succession de Ferdinand Porchet, Rubattel est porté au Conseil d'État par l'alliance radicale-libérale, forte de ses positions conjuguées dans les campagnes. Il est aussitôt chargé du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, poste exposé au terme de cinq années de rationnement et face à une inflation rongant tous les revenus.

Un climat social tendu ne nuit pas à son image, qui reste celle d'un journaliste au jugement indépendant, celle aussi d'un homme scrupuleux préoccupé d'équilibres sociaux entre la ville et la campagne. On n'oublie pas davantage l'allure élancée d'un homme fin, portant un feutre souple et doué de beaucoup d'entregent. Toutefois, accaparé par les enjeux vaudois, le conseiller d'État n'est alors guère en contact avec les milieux parlementaires fédéraux et reste pratiquement inconnu au sein des organismes professionnels d'intérêts en Suisse alémanique, à l'exception de l'Union suisse des paysans. Son élection à la présidence du Comité d'action pour les nouveaux articles économiques, objet du référendum capital de juillet 1947, marque à cet égard un tournant.

Élection au Conseil fédéral

Attendu depuis de longs mois, le retrait du radical soleurois Walter Stampfli offre une nouvelle fois l'occasion de reconquérir le second siège romand, perdu depuis la démission mouvementée de Jean-Marie Musy en mars 1934. Or plusieurs candidatures de radicaux alémaniques sont mises en avant, tandis que le Parti socialiste entend obtenir un deuxième représentant à l'exécutif, après les progrès enregistrés dans les villes aux élections fédérales de l'automne 1947.

Au sein du groupe parlementaire radical, le scrutin du 1er décembre donne un net avantage à Rubattel qui recueille 35 bulletins sur 62 ; Ernst Speiser, conseiller national argovien de 58 ans et directeur des ventes chez Brown Boveri AG, n'en compte que 15. L'avance du Vaudois tient avant tout à l'accueil que de nombreux radicaux alémaniques réservent à l'aspiration romande – une ouverture opportune car, en cas d'échec, leur présence au collège exécutif serait réduite à un seul fauteuil pour la première fois depuis 1848. Unique candidat de la Suisse latine, Rubattel obtient en outre l'appui des prétendants écartés en 1940 (le Valaisan Camille Crittin) et en 1944 (le Vaudois Eugène Hirzel, ami personnel et président sortant du groupe parlementaire). Les soutiens du Bâlois Ernst Boerlin et du St-Gallois Ernst Flückiger, vice-président du parti suisse, consolident l'avantage de Rubattel au sein du groupe.

Devant l'Assemblée fédérale, l'opposition à la candidature romande, qui reproche à Rubattel sa méconnaissance des milieux industriels et bancaires zurichois, continue de se cristalliser sur des noms de poids, celui notamment d'Ernst Speiser, membre de la Chambre suisse du commerce et successeur de Hans Sulzer au Vorort. Deux outsiders, également conseillers nationaux, mettent en relief l'éclatement du vote radical d'outre-Sarine. Or le 11 décembre 1947, soutenu par l'ensemble de la presse bourgeoise romande, Rubattel recueille 138 voix dès le premier tour. Le Bâlois Gustav Wenk, conseiller aux États socialiste, arrive en deuxième position avec 62 suffrages, tandis que Speiser n'en réunit que 21. Les deux avocats arrivés en fin de liste, le Thurgovien Alfred Müller et le Lucernois Max S. Wey, s'en partagent les miettes (respectivement 4 et 3 bulletins).

Graphique de l'élection

Élection du 11 décembre 1947

bulletins délivrés	235
bulletins rentrés	235
blans	5
nuls	–
valables	230
majorité absolue	116

Rodolphe Rubattel a été élu au premier tour avec 138 voix, pour succéder au conseiller fédéral Stampfli.

divers:	
Gustav Wenk (BS, soz.dem.)	62
Ernst Speiser (AG, rad.-dem.)	21
voix éparses :	9

Activités au sein du Conseil fédéral

L'action de Rubattel au DFEP procède d'une double visée: la levée progressive de l'économie de guerre aiguise les tensions inflationnistes, tandis que les adaptations aux rapports internationaux d'après-guerre remettent une nouvelle fois en question la place de l'agriculture dans une économie industrielle aspirant au libre-échange.

En fait, la première décennie d'après-guerre reste marquée par la crainte du retour d'un chômage de masse. Désireux certes de ramener l'appareil d'État à ses fonctions libérales et de faciliter le retour à la démocratie directe, comme l'exige du reste l'initiative d'origine vaudoise visant à l'abrogation de ce qui subsiste des pleins pouvoirs, Rubattel n'en doit pas moins pourvoir l'exécutif fédéral de moyens d'action anticonjoncturelle et, en même temps, étoffer le dispositif de défense économique pour le cas d'une nouvelle guerre en Europe. Jusqu'au milieu des années cinquante, on ne voit en effet dans les indices favorables que de simples écarts ponctuels, autant de signes prémonitoires de la crise économique à venir.

Entre 1947 et 1954, ces fluctuations déterminent les temps forts des plus importantes négociations entre organismes d'intérêts visant à freiner l'inflation dans le pays. Convoquée par Stampfli en novembre 1947, la concertation prend forme sous l'impulsion de Rubattel. Tirant avantage du débat à peine tari sur un modèle suisse de corporatisme, il est résolu à enrayer la dépréciation de la monnaie – à la fois pour apaiser les revendications salariales et pour consolider le franc dans ses anciennes fonctions internationales, fût-ce aux dépens des exportations.

Le dispositif législatif, fruit de quinze années d'efforts et subitement mûri sous l'effet de la guerre, redéfinit le rôle des intérêts privés à l'égard de l'État fédéral. Votés en juillet 1947, les «articles économiques» associent les groupements d'intérêts, par voie de consultation, à la rédaction des lois. En outre, l'arrêté fédéral de juin 1943 conférant force obligatoire aux conventions collectives de travail imprime aux rapports sociaux la marque d'un syndicalisme de négociation, aux dépens du courant corporatiste attaché jusque-là à l'idée de communauté professionnelle.

Le péril d'une dépréciation assure ainsi en 1947-48 un succès immédiat à une commission de stabilisation *ad hoc*. Patronée par Rubattel, elle est d'emblée forte d'une déclaration commune des employeurs et des employés qui, dans un esprit de défense nationale, écartent pour une année toute augmentation générale des prix et des salaires. Du coup rouvre-t-on le débat sur le corporatisme. «Je pense, déclare-t-il en mai 1948 à Lucerne, que les organisations patronales, d'employés et d'ouvriers devraient, sans attendre que les pouvoirs publics s'en mêlent, créer peu à peu des organes paritaires propres à les libérer des méfiances qui survivent, et qui peuvent reprendre un jour l'accent aigu et la violence d'autrefois.» Voilà les «ententes volontaires» qu'il appelle de ses vœux; les voici chargées de responsabilités directes dans la politique de stabilisation. Souple, la formule révèle son efficacité, du moins jusqu'au prochain renversement de tendance. En 1950-51, le nouvel accès d'inflation accompagnant la guerre de Corée retombe, avant que les groupements d'intérêts n'aient pu s'entendre. Lors du référendum de novembre 1952, le souverain acceptera, en matière de prix, un contrôle public des plus légers. Le rôle déterminant des *lobbies* dans la procédure pré-parlementaire n'appelle-t-il pas des contrepoids, telles les hautes écoles ou les associations politiques, se demande désormais le conseiller fédéral.

Dans les milieux paysans, le vin et le lait orientent plus que tout autre produit les opinions face à la politique agricole du Conseil fédéral. En 1948, à l'approche d'un gros surplus, Rubattel entend dégager les caves en obligeant les importateurs de racheter du «vin blanc du pays» aux conditions imposées par le Département. Propice à des abus, la solution est loin de faire l'unanimité, tandis que le Statut du vin arrêté en décembre 1953 ne touche pas aux origines structurelles de la production des vins de moindre qualité. De façon analogue, l'économie laitière produit un surplus: symbole de l'autosuffisance en temps de guerre, elle est progressivement délestée des subsides pour subir en mai 1954, par décision du Conseil fédéral, une baisse du prix versé aux producteurs. Le mécontentement des paysans qui incriminent le manque de solidarité des salariés citadins, débouche sur des manifestations à Berne dont l'écho affecte l'homme originaire de Villarzel.

Du coup, l'importante loi sur l'agriculture, appelée à préserver les revenus paysans et approuvée de justesse en référendum en mars 1952, est perçue comme une solution corporative et dirigiste à la fois. Œuvre de Rubattel, elle lui attire de vives critiques dans les milieux aussi bien socialistes que libre-échangistes, avant que sa trop lente mise en application ne suscite d'amères protestations des organismes paysans qu'il connaît si bien. L'homme qui, en conciliateur soucieux de préserver les équilibres sociaux du pays, ne cessa d'exhorter les groupements professionnels à la modération

observe, épuisé, comment les «articles économiques» conçus pour éviter des blocages institutionnels ravivent des tensions entre les intérêts particuliers associés à l'élaboration des lois.

Démission et activités ultérieures

Élu président de la Confédération le 22 décembre 1953, par 185 parlementaires sur 227, Rubattel voit ses efforts de conciliateur se heurter à la persévérance de groupes d'intérêts. Il se résout, pour des raisons de santé, à se retirer dès le 1er novembre 1954. Au Département lui succédera le conseiller national Paul Chaudet, lui aussi radical vaudois.

Au prix d'un lent rétablissement, Rodolphe Rubattel retourne à l'analyse des tendances qu'il avait observées de près au cours de ses brèves années bernoises. Inquiet de collusions entre économie et politique, il avait mis ses auditeurs en garde, au Comptoir suisse de 1951, contre «une confusion entre deux ordres de faits et de valeurs : [...] les victoires de l'économie, lorsqu'elles sont sans contrepoids, correspondent à une relégation de l'esprit.» De même craignait-il pour l'autorité de l'État, au cas où l'argumentation politique deviendrait victime d'une «fureur de simplification», œuvre de publicitaires professionnels indifférents aux règles du débat démocratique (Lugano, octobre 1952). La recherche malaisée d'équilibres nouveaux dans une Suisse nécessairement ouverte sur l'Europe et le monde inspire ses enquêtes sur les groupements d'intérêts, sur la jeunesse romande et les limites de l'action politique – là où, à défaut d'idéaux renouvelés, pointe l'indifférence. Il est difficile, regrette-t-il en 1959, « de créer de la passion autour d'un chantier levé [...], celui où fut construit, à la force des convictions, des sacrifices et du poignet, le refuge helvétique. »

Réticent à l'égard des conformismes de partis, il a manifesté le souhait que ses obsèques aient lieu dans une stricte intimité, en présence d'amis et d'une délégation de la société d'étudiants Helvétia. Il est mort à Pully, le 18 octobre 1961, le jour où parut dans *La Nouvelle revue* le dernier chapitre de ses souvenirs.

Évaluation et bilan

On gagne aujourd'hui à confronter cette trajectoire à celles d'hommes politiques vaudois de son temps. L'ancrage campagnard d'un radicalisme de citoyen, une ambition d'intellectuel contrariée, une fibre sociale au risque d'un penchant gauchisant malgré l'activisme civique attaché à un État fédéral actif, etc.: comment ne pas songer au parcours d'un Georges-André Chevallaz ?

Rodolphe Rubattel fut en charge de l'économie publique au moment où la Suisse, s'adaptant au monde issu de la victoire sur l'Allemagne nazie, parvenait avec succès, l'inflation une fois apaisée, à s'engager dans une longue phase de croissance. Au milieu de ce tournant capital dans l'histoire du pays au XXe siècle, il dut mesurer l'ambivalence de son rapport aux milieux économiques. En homme politique ayant reçu une formation classique, il interrogeait, sans s'en séparer, les traditions d'un radicalisme rural largement rodé au service de l'État. Or c'est lui qui fut appelé à présider à une double mutation qui allait témoigner et de la souplesse et de la modernité de l'économie suisse.

Il dut, le premier, modérer la protection budgétaire et douanière que la Confédération devait à la paysannerie, porteuse des valeurs et croyances ancestrales au cours des années de Défense spirituelle. Mais en même temps – les «articles économiques» une fois entrés en vigueur pour consacrer les changements intervenus depuis la crise de 1929 – il tint à marquer son indépendance lorsqu'il fallait redéfinir, en marchant, les rapports entre pouvoirs publics et organismes professionnels d'intérêts. De plus, parmi les secteurs industriels en perte de vitesse, certains ont fort bien toléré, entre 1939 et 1945, le rôle d'arbitre d'un État protecteur. En appelant les uns et les autres à concerter leurs intérêts et à prendre conscience de leurs responsabilités nouvelles face aux fluctuations qu'imprimait à la Suisse l'essor de l'économie mondiale, Rubattel observait avec inquiétude les mutations en cours et les mises à l'épreuve qu'elles réservaient aux rouages de démocratie directe. L'ampleur du processus, comme du reste le poids d'un département devenu gigantesque malgré le retour à la paix, avaient insidieusement entamé les forces d'un grand journaliste et d'un homme de gouvernement scrupuleux. Peut-être une vocation ancienne de moraliste était-elle à l'origine de la haute idée qu'il se faisait de la magistrature. Dans le fond, Rodolphe Rubattel est resté fidèle aux valeurs d'un monde dont il mesurait les bouleversements en cours avec une amère lucidité.

Voix contemporaines

« On sera peut-être surpris à Berne de l'abord froid, des manières brèves du nouveau conseiller fédéral. Ses amis savent qu'elle recouvre une splendide nature d'homme, d'une droiture et d'une lucidité à toute épreuve. » Colette Muret, « Un homme de caractère », *La Gazette de Lausanne* (libéral), No 293 du 12 décembre 1947.

« Rodolphe Rubattel voudrait certainement demeurer un libéral ; chaque jour son travail l'oblige à se muer en un vigoureux interventionniste. » Georges Borel, « La coupole fédérale, ou le pays des contradictions », *Le socialisme démocratique: revue socialiste romande*, 3/3, avril 1953.

« Appelé à brasser quotidiennement des problèmes matériels et à ajuster des intérêts, il cherchait le relâche à ses lourds travaux dans une nouvelle activité, plus parente sans doute de ses goûts. Ses discours l'attestent, il aime l'analyse morale, la recherche des causes et, aux maux dénoncés, ce sont des remèdes d'esprit qu'il propose. » *La Gazette de Lausanne* No 298 du 17 décembre 1954.

Discours et écrits choisis

« Mouvement socialiste et grève générale » [mi-décembre 1918], *Helvétia*, 38/2 (février 1919), pp. 45-49 ; 38/3 (mars 1919), pp. 89-101 ; 38/4-5 (avril-mai 1919), pp. 142-50.

« À propos de corporatisme », *Feuille d'avis de Lausanne*, 1er novembre 1927, p. 14.

Discours prononcés au Conseil national: les 17 juin 1949, 19 juin 1950, 18 juin 1952, et 22 septembre 1954, in: *Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale*.

« Quelques souvenirs politiques », *La Nouvelle Revue de Lausanne* des 15 et 25 septembre et des 3, 13 et 18 octobre 1961.

Sources d'archives

Dossier « Rodolphe Rubattel » [coupures de presse, 1920-1961], fonds Agence télégraphique suisse, *Archives cantonales vaudoises*, Chavannes-près-Renens (<http://www.davel.vd.ch/detail.aspx?ID=9494>)

Documents diplomatiques suisses, vol. 17 (I. VI. 1947 – 30. VI. 1949) – vol. 19 (I. V. 1952–31. III. 1955), dir. Antoine Fleury, Zurich, 1999-2003.

Base DoDiS : db.dodis.ch

Travaux

Philippe Maspoli, *Le corporatisme et la droite en Suisse romande*, Lausanne 1993

Olivier Meuwly, « Les grandes figures du radicalisme vaudois », site <http://www.cercle-democratique.org/> [2003]

Olivier Meuwly, « Le radicalisme face à la tentation corporatiste dans les années 1930: la pensée politique d'Eugène Hirzel, Pierre Rochat et Rodolphe Rubattel », pp. 178-223 dans *Livre d'or de l'Helvétia vaudoise*, Lausanne 2003

Olivier Meuwly, *Les partis politiques: acteurs de l'histoire suisse*, Lausanne 2010